

COMMUNE DE CHESEAUX

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LE PREAVIS MUNICIPAL 26/2024

<p>Demande de crédit pour le dévoiement du collecteur communal d'eaux claires lié au PPA « Le Châtelard »</p>
--

Au Conseil communal de Cheseaux,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude de ce préavis était composée des membres suivants :

Membres :	Elodie Treur Nicolas Baumberger André Bonzon Pierre-Yves Zimmermann
Président et Rapporteur:	Hans-Peter Guggenbühl

La commission s'est réunie le mardi 5 février 2024 à 20h30, à la salle de conférence de la Maison de commune, en présence de M. Etienne Fleury, Syndic, et Mme Liliane Annen, Municipale. Etaient également présents, les cinq membres de la commission de finances.

La commission remercie Monsieur Etienne Fleury et Madame Liliane Annen pour leur présence, leurs explications détaillées et les réponses données aux questions des participants.

La commission a délibéré et a préparé ce rapport dont la mise au point s'est effectuée par courrier électronique.

Nous tenons à souligner la qualité du travail effectué par les personnes précitées sur ce dossier et dans la rédaction du préavis.

Le collecteur communal des eaux claires existant est en bon état, mais s'avère insuffisant pour récolter toutes les eaux claires des bâtiments actuels et futurs.

La raison pour laquelle le collecteur existant n'est pas remplacé provient du fait que celui-ci traverse une zone polluée. En effet, ce site a été pollué par une ancienne décharge. Il ne présente, toutefois, pas de risques et nécessite aucune intervention ou surveillance. Néanmoins, si des travaux sont entrepris sur ces parcelles, il est alors obligatoire de dépolluer complètement le sol ce qui générerait des coûts très importants. Pour cette raison un autre tracé, pour le nouveau collecteur, a été choisi. A noter que plusieurs options ont été étudiées et analysées.

Deux oppositions ont été déposées pour cet avis d'enquête. Une à cause du défrichement forestier, qui est nécessaire pour ces travaux, elle a cependant été levée. Les surfaces défrichées seront ensuite reboisées avec l'aide du garde-forestier.

Une autre opposition a été retirée après une visite sur place. Elle concernait le passage de câble d'alimentation en électricité à cet endroit.

Les coûts de ces travaux de CHF 750'000.- sont très conséquents. Avec les taxes d'introduction et de raccordement pour les eaux claires, qui seront prélevées pour la zone du Châtelard, une bonne partie des frais seront indirectement payés.

En conclusion, et au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- D'adopter le préavis 26/2024 tel qu'il est proposé et d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 750'000.- pour financer le dévoiement du collecteur communal d'eaux claires lié au PPA Le Châtelard
- De donner décharge à la commission de son mandat.
- D'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.

Cheseaux, le 15 février 2024

Les membres de la commission :

Président et Rapporteur
Hans-Peter Guggenbühl



Membre
Nicolas Baumberger

Membres
Elodie Treur

Membre
André Bonzon

Membre
Pierre-Yves Zimmermann